

ARRETE de VOIRIE portant
PERMIS de STATIONNEMENT
n° 2023/PM/129

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée le : 26 Septembre 2023

Par Monsieur PRATS Julien, pour des travaux de rénovation des volets et d'entretien de la façade au 12 rue de l'Eglise,

Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des véhicules et des piétons pendant les travaux de rénovation des volets et d'entretien de la façade au 12 rue de l'Eglise du 05 au 09 Octobre 2023

ARRETONS

Article 1^{er} : Pendant les travaux de rénovation des volets et d'entretien de la façade au 12 rue de l'Eglise du 2023, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- Pose d'un échafaudage au 12 rue de l'Eglise.
- Stationnement interdit devant le n° 12 rue de l'Eglise afin de permettre la pose d'un échafaudage.

Pendant les travaux, l'accès aux riverains sera toujours assuré.

Article 2 : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

Article 3 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbone,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Monsieur PRATS Julien

Fait à CARBONNE,
Le 27 Septembre 2023

Le Maire

Denis TURREL



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.